

# DELIBERATIONS

## REUNION DU 2 MARS 2021

Le 23 février 2021, convocation écrite adressée personnellement à chaque conseiller municipal, pour la réunion prévue à la mairie le 2 mars 2021 à dix-huit heures trente.

-----  
Le 2 mars 2021, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en session ordinaire, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-René BOURON maire.

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. BOCHATON Philippe (arrivé à 19H00), Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ.

Absents : Mme JONET Hélène (excusée), M. DUFFOUR Raphaël (excusé), M. BOCHATON Thomas (pouvoir à M. BLANC).

A été nommé secrétaire : M. CHESSEL Pascal.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

En raison de l'absence du compte de gestion définitif du budget principal, le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une prochaine réunion.

### I – BUDGET MAISON DE SERVICES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est affecté après sa constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Il est cependant permis de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats sont justifiés par une fiche de calcul prévisionnel, l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 et le compte de gestion.

Les résultats de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

- Section de fonctionnement résultats à affecter ..... : 46 879.11 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement ..... : - 8 535.16 €
- Solde des restes à réaliser ..... : néant
- Besoin de financement de la section d'investissement : - 8535.16 €
- Affectation au compte 1068 ..... : 8 535.16 €
- Résultat de fonctionnement en report à nouveau ..... : 38 343.95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reprendre par anticipation l'ensemble de ces montants au budget primitif 2021, notamment au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés- la somme de 8 535.16 €, et le solde, soit 38 343.95 € en report à nouveau, en recettes de fonctionnement compte 002.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif.

### II – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est affecté après sa constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif. Il est cependant permis de reporter au budget de

manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats sont justifiés par une fiche de calcul prévisionnel, l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 et le compte de gestion. Il rappelle également qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la compétence de l'eau a été transférée à la CCPEVA. De ce fait, le budget annexe de l'eau de la commune doit être clôturé et les résultats repris au budget principal.

Les résultats de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

Budget principal :

- Section de fonctionnement résultats à affecter ..... : 1 327 386.30 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement ..... : - 2 916.09 €
- Solde des restes à réaliser ..... : - 119 898.00 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : - 122 814.09 €
- Affectation au compte 1068 ..... : 122 814.09 €
- Résultat de fonctionnement en report à nouveau ..... : 1 204 572.21 €

Budget eau :

- Section de fonctionnement résultats à affecter ..... : 863 978.22 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement ..... : 100 337.77 €
- Solde des restes à réaliser ..... : néant
- Besoin de financement de la section d'investissement : néant
- Affectation au compte 1068 ..... : néant
- Résultat de fonctionnement en report à nouveau ..... : 863 978.22 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reprendre par anticipation l'ensemble de ces montants au budget primitif principal 2021, notamment au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés- la somme de 122 814.09 €, le solde du budget principal, soit 1 204 572.21 € + l'excédent de 863 978.22 € du budget de l'eau en report à nouveau, en recettes de fonctionnement compte 002 pour un montant de 2 068 550.43 € et le solde d'exécution de la section d'investissement, en recettes d'investissement compte 001 pour un montant de 97 421.68 €.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif.

Mme CHESSEL s'interroge sur la date des relevés des compteurs d'eau. Monsieur le Maire précise qu'ils seront réalisés par les agents de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance en lien avec les agents communaux au cours des deux premières semaines de mars.

Dans le cadre du transfert de la compétence eau, une convention de mise à disposition des agents communaux a été proposée par la CCPEVA. Toutefois, compte tenu des moyens actuels de la commune, il ne sera pas donné suite à cette convention.

### III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

---

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 et les différents budgets annexes qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

<u>Budget principal :</u>	Fonctionnement : 3 282 867.94 €
	Investissement : 2 342 875.36 €

<u>Budget Maison de Services :</u>	Fonctionnement : 61 343.95 €
	Investissement : 40 553.70 €

Monsieur le Maire présente les objectifs du présent budget.

Le point le plus conséquent concerne les travaux de sécurisation de la sortie du village, direction Féternes sur la RD 121, le remplacement de quelques poteaux incendie, la mise en place de rideaux à la salle polyvalente, le goudronnage des routes, l'acquisition de parcelles boisées et zones humides, l'agrandissement du columbarium et la fin des travaux de rénovation des studios communaux et de la toiture de l'Eglise.

Le plan de financement des travaux de sécurisation de la RD121 prévoit un emprunt sur 15 ans à un taux inférieur à 1%.

Monsieur CHESSEL précise que les travaux de rénovation de l'éclairage public prévus en 2018 et 2019 (installation d'horloges astronomiques, changement de luminaires) sont terminés. Cette rénovation sera poursuivie au cours des prochaines années dans le cadre d'un plan pluriannuel qui sera présenté prochainement par le SYANE. Concernant le déploiement de la fibre optique, les quartiers de Cumilly et Saint-Thomas seront équipés fin 2021, le reste de la commune fin 2022.

## IV – PLAN NUMERIQUE A L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION

---

Monsieur le maire expose que dans le cadre du plan de relance dédié au numérique pour l'Education, l'Etat a lancé un appel à projets destiné à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation. L'Etat prend en charge, sous forme de subventions versées à la commune, entre 50% et 70% du cout du matériel numérique investi avec un plafond de 3 500 € par classe.

En concertation avec le Directeur de l'école de Larringes, Monsieur le Maire propose d'inscrire le projet numérique de l'école comprenant des ordinateurs et des vidéoprojecteurs interactifs pour chaque classe, un smartphone et une mallette de robots programmables, pour un montant estimé à 30 950 HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Décide** de répondre favorablement à l'appel à projets lancé par l'Etat au titre du plan de relance dédié au numérique pour l'Education en présentant un dossier relatif à la fourniture et la mise en place d'équipements informatiques innovants

**Sollicite** une subvention sur la base d'un montant de matériel numérique de 30 950 HT.

*Monsieur le Maire précise qu'une réponse de l'Education Nationale est attendue pour le mois de mai. Les travaux d'équipement pourraient être réalisés au cours de l'été.*

## V – REPRESENTATION DE LA COMMUNE – CREATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE FREE MOBILE

---

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée que le dossier de déclaration préalable déposé par Free Mobile pour l'installation d'une antenne relais au lieu-dit Saint Thomas était conforme au PLU et qu'il n'y a pas fait opposition. Des riverains ont présenté une requête, devant le tribunal administratif de Grenoble, demandant l'annulation de cette décision de non opposition à déclaration préalable.

Le tribunal Administratif de Grenoble a rejeté par ordonnance la requête des riverains. Toutefois, les requérants ont formé appel de cette ordonnance devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon,

**Charge** Maître Alexandre TRONCHE, avocat inscrit au Barreau de BESANÇON, de représenter la commune dans cette affaire.

*Mme SERVOZ demande si la requête a été déposée par des habitants de Larringes. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit des riverains du chemin des Tattes.*

*FREE a lancé les travaux de raccordement électrique.*

## VI – SERVICES PERISCOLAIRES – REGLEMENTS INTERIEURS & TARIFS – ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

---

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune de Larringes offre aux enfants des écoles deux services facultatifs, la cantine et la garderie périscolaire. Il est proposé par la commission « affaires scolaires et périscolaires » une modification du règlement intérieur et une augmentation du prix du repas. Il est souligné que le prix facturé intègre le prix du repas et la surveillance des enfants durant la pause méridienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve les modifications apportées aux règlements intérieurs des services de la cantine et de la garderie périscolaire, tels que joints à la présente délibération,

Décide de fixer, pour l'année scolaire 2021/2022, le prix du repas cantine en fonction du quotient familial des familles, à savoir :

6.15 € pour un quotient familial supérieur ou égal à 801 €

5.75 € pour un quotient familial compris entre 621 et 800 €

5.40 € pour un quotient familial inférieur ou égal à 620 €

Les tarifs seront appliqués sur présentation de la notification des droits établie par la Caisse d'Allocations Familiales.

Décide de fixer les tarifs de la garderie comme suit :

Garderie périscolaire du matin (7h30-8h20) : forfait de 1.65 €

Garderie périscolaire du soir (16h30-18h) : forfait de 2.15 €

Mme CHESSEL indique que l'inscription aux services de la cantine et de la garderie se fait depuis le 1<sup>er</sup> mars par le portail famille e-Ticket avec un prépaiement par internet.

Mme LAINÉ souligne la souplesse apportée par ce nouveau système.

## **VII- TRANSPORT SCOLAIRE – TARIF ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

---

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le tarif du transport scolaire organisé sur la commune de Larringes pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide

- de fixer le tarif du transport scolaire à 130 € par enfant pour l'année scolaire 2021/2022,
- de fixer à 53 € par enfant et par trimestre le tarif du transport scolaire, dans le cas d'une inscription en cours d'année.

La création de nouveaux arrêts, notamment à la Grangette et au stade est en cours de réflexion.

Mme METRAL indique que si un arrêt était créé au stade, il faudrait également envisager un arrêt secteur du château à égale distance de l'école.

Mme SERVOZ-COCHARD précise que la création de trottoirs depuis le stade a sécurisé le cheminement des piétons.

## **VIII – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE VINZIER – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ET DE LOCAUX AU PROFIT DU CENTRE DE LOISIRS DU PAYS DE GAVOT**

---

Monsieur le Maire rappelle que dans le souci d'assurer des services performants à la population, les communes de Bernex, Champanges, Féternes, Larringes, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon et Vinzier se sont entendues afin de participer au financement des frais d'occupation des différents locaux et de l'agent mis à disposition, par la commune de Vinzier, pour le centre de loisirs, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La commune de VINZIER applique un forfait de 7 € par heure d'occupation des locaux (chauffage, électricité, entretien ...), et de 20 € par heure pour la mise à disposition de l'agent communal. Ce coût est réparti par commune au prorata de la population INSEE de l'année n-1. La convention est proposée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les termes de la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Mme GUYOT demande si les parents sont satisfaits du nouveau prestataire Léo Lagrange.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a des retours plutôt positifs.

## **IX – SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT – CONVENTION PLS ADIL 74**

---

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, le département de la Haute-Savoie s'est engagé dans la mise en place d'un fichier départemental unique PLS ADIL 74 pour enregistrer l'ensemble des demandes de logement social du département.

Fin 2015, les services de la Préfecture ont informé les communes de la décision de raccorder le département au système national d'enregistrement (SNE), application gratuite développée par l'Etat et conçue pour répondre à l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Ce service est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Afin d'avoir un accès au fichier des demandeurs, ce qui paraît souhaitable pour assurer une meilleure efficacité dans l'attribution des logements vacants, la commune est inscrite comme service enregistreur. Une convention d'une année a été signée avec PLS qui s'était proposé pour être mandataire pour la saisie des demandes de logement déposées en mairie sur le SNE.

Afin de permettre la poursuite de cette organisation, il convient de renouveler la convention proposée par PLS ADIL 74 pour une année.

Au titre de l'exécution de cette convention PLS ADIL 74 sollicite une participation financière calculée sur la base de 7 centimes d'euros par habitant, avec une participation minimale de 200 €.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **X – GrDF – CONVENTION PARTICULIERE DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE**

---

Monsieur le Maire expose que GrDF s'est engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre du déploiement du télérelevé pour ses clients particuliers et professionnels. Le projet « Compteurs Communicants Gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, et poursuit deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise d'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de la consommation.

Le 25 février 2014, le conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec les services de GrDF afin de faciliter l'accueil sur le territoire de la commune de Larringes des équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique. La durée de la convention avait été fixée à 20 ans et GrDF s'était engagé à payer une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé en contrepartie de l'hébergement des équipements techniques.

Les études poursuivies par GRDF ont permis de valider la mairie comme site d'implantation de l'équipement de télérelève.

Dans ce cadre, GRDF propose la mise en place d'une convention particulière avec la commune de LARRINGES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention particulière telle que proposée par GrDF, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

*Monsieur le Maire précise que GRDF utilisera les installations existantes de l'ancienne antenne des pompiers.*

## **XI – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021 intervenu ce jour,

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de Laure METRAL, qui, étant intéressée, ne participe pas aux débats et au vote, décide de verser aux associations pour l'exercice 2021, les subventions telles que figurant ci-dessous :

Banque alimentaire	300.00 €
Locomotive – enfants leucémiques	100.00 €
Secours Populaire français	300.00 €
Association UNC Alpes – section Gavot	200.00 €
Les restos du cœur	300.00 €
Association des Donneurs de sang -Champanges/Larringes/Vinzier-	300.00 €
Association Ecole de Larringes	350.00 €
Association des Parents d'Elèves	2 000.00 €
C. C. A. S.	6 000.00 €

## QUESTIONS DIVERSES

---

### **Travaux en cours**

Eglise : les travaux de la toiture sont en cours et devraient être terminés mi-mars. Les marches sont très abimées. Monsieur le Maire doit rencontrer cette semaine l'entreprise Bernex à ce sujet.

Travaux routiers annuels : les entreprises concernées seront sollicitées prochainement pour un démarrage des travaux avant l'été.

Parcours santé : La rénovation du parcours santé a été estimée à 60 000 € par les services de l'ONF. Cette rénovation pourrait être financée à 50% par des aides européennes demandées par le SIAC.

Poubelles Saint-Thomas : Mme SERVOZ-COCHARD demande si un bac supplémentaire pourrait être posé par la CCPEVA. Monsieur le Maire lui confirme qu'il en fera la demande.

### **Terrain de foot**

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le nouveau président du FC GAVOT. Sa participation à la foire de Larringes devrait être poursuivie.

Le changement du terrain synthétique est à envisager d'ici 3 ou 4 ans.

Monsieur GRAS précise que les incivilités se multiplient au niveau du stade. La brigade de gendarmerie d'Evian sera alertée sur le sujet.

### **Situation sanitaire**

Un enfant a été testé positif à la Covid 19. Les services de la mairie ont procédé au traçage des possibles cas contacts et ont saisi l'ARS qui se charge de l'alerte.

### **Animations**

La Grande Lessive : Mme METRAL indique que, le 25 mars 2021, les œuvres des enfants de la crèche seront exposées devant la salle des vins d'honneur, sur des fils à l'aide de pinces à linge en bois, tels les vêtements que l'on met à sécher après sa lessive. Thème « Jardins suspendus ».

Ce même jour, partout dans le monde, des œuvres, toutes sous format A4, seront étendues de la même manière.

Mars bleu : à l'occasion du mois national de prévention et de dépistage du cancer colorectal, la Région lance le 1er Challenge Mars Bleu AuRA. Il s'agit d'un événement connecté, gratuit, ludique, ouvert à tous, en particulier aux habitants de la région. Les informations sont sur le site [www.marsbleuaura.fr](http://www.marsbleuaura.fr).

Les restos du cœur : collecte ce week-end

La date de la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 7 avril 2021 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.